

Règlement Randonnée Cyclo « La Maximoise 2023 »

Préambule

Cette randonnée cyclo est certes une manifestation sportive mais qui n'est pas chronométrée, elle ne doit donc pas se concevoir comme une épreuve de compétition.

L'accueil des participant(e)s est effectué à partir de 7h00 pour un départ échelonné prévu entre 7h45 et 8h30.

Heures d'arrivées prévues :

⇒ 12h30 pour le parcours n°2 (Bleu) de 82 km

⇒ 13h00 pour le parcours n°1 (Rouge) de 110 km

⇒ Arrivée du dernier cyclotouriste : 13h15

La circulation des participant(e)s, tout au long des deux parcours, est effectué de manière totalement libre.

I - Obligations :

Chaque participant(e) :

1. S'engage lorsqu'il (elle) se trouve sur une voie ouverte à la circulation routière, à se conformer au code de la route et aux arrêtés préfectoraux et municipaux en vigueur, et à suivre les consignes données par les organisateurs.
2. S'engage à respecter l'environnement en utilisant uniquement les itinéraires balisés.
3. Atteste sur l'honneur qu'il (elle) est en condition physique suffisante pour effectuer le parcours qu'il (elle) a choisi(e) et avoir pris connaissance des difficultés du parcours et des consignes de sécurité.
4. Atteste être couvert par une assurance responsabilité civile personnelle et sera réputé responsable des accidents ou dommages aux tiers dont il se rendrait coupable.
5. Les participants doivent impérativement être équipés d'un casque réglementaire et d'un vélo en bon état.
6. Les participants âgés de -16 ans devront présenter une autorisation parentale si l'accompagnant n'est pas le représentant légal.

II - Informations :

1. Cette randonnée cyclo n'est pas une compétition (voire préambule), la participation ne nécessite donc pas de présentation d'un certificat médical.
2. La randonnée cyclo « La Maximoise 2023 » est ouverte à tous, licencié FFCT, licencié autre fédération ou non.
3. Les vélos équipés d'une AE (Assistance Électrique) doivent respecter l'allure des vélos musculaires.
4. Les organisateurs déclinent toutes responsabilité en cas de vol de vélo, de bris de matériel et de dégradations.